Agreste Aquitaine

Analyses et résultats

Numéro 74 - juin 2013



Recensement Agricole 2010

Apiculture en Aquitaine : une production très spécialisée

Avec une production légèrement supérieure à 1 100 tonnes de miel (8% de la production nationale) l'Aquitaine se classe au cinquième rang des régions apicoles françaises. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations ayant des ruches a diminué d'un cinquième. Dans le même temps, le nombre de ruches a augmenté de 6% pour atteindre 57 000.

Les exploitations spécialisées en apiculture produisent 85% du miel mais seulement une sur cent a une PBS supérieure à 100 000 euros. Les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne et la Gironde sont les départements aquitains où la production de miel est la plus importante.

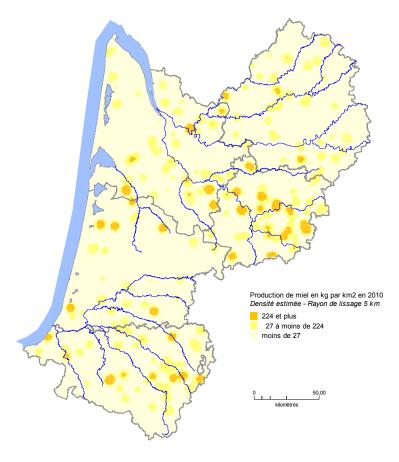
L'activité apicole est essentiellement exercée par les chefs d'exploitation, lesquels sont très majoritairement masculins et plus âgés que les autres exploitants. Les exploitations individuelles dominent toujours et les chefs d'exploitation privilégient la vente par circuit court.

SRISET Aquitaine

Au dernier Recensement Agricole, la région Aquitaine comptait 980 exploitations ayant des ruches et produisait 1 122 tonnes de miel soit près de 8% de la production nationale hors départements d'Outre-mer. La moitié de la filière apicole française est concentrée dans les cinq régions du sud, au sein desquelles le rucher aquitain est le plus petit et occupe le 5ème rang national. Entre 2000 et 2010, un cinquième des exploitations ayant des ruches a

disparu mais la région a gagné 3 500 ruches ; ceci est essentiellement le fait du département de Lot-et-Garonne qui a vu le nombre de ruches croître de + 45% sur la période. En Aquitaine, le nombre moyen de ruches par exploitation a ainsi progressé, passant de 44 à 58. Le Lot-et-Garonne, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques totalisent à eux trois, les trois quarts de la production régionale.

Les ruches essaiment sur tout le territoire



Sources : Recensement agricole 2010 / ©BDCarto - ©BDCarthage - ©AgresteAguitaine

Agreste Aquitaine

LE MIEL PROVIENT ESSENTIELLEMENT D'EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES MAIS SOUVENT DE PETITE TAILLE

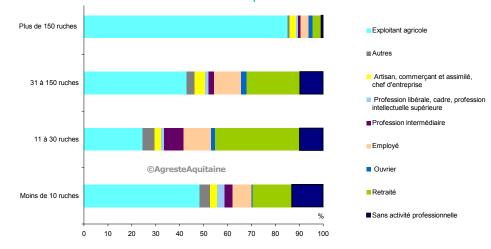
Les exploitations appartenant à l'orientation technico-économique (Otex) « Apiculture » représentent 54% de l'ensemble des exploitations aquitaines ayant des ruches mais occupent une place prépondérante puisqu'elles détiennent 86% des ruches en production et produisent 85% du miel régional. Elles détiennent en moyenne 94 ruches et ont une production moyenne de 19 kg par ruche. Les exploitations non spécialisées ont un nombre de ruches beaucoup plus petit (18 en moyenne) mais ont une productivité moyenne par ruche légèrement supérieure (20 kg). Dans ces exploitations, l'activité apicole est une activité secondaire. Ce sont surtout des exploitations qui élèvent des animaux : 68% d'entre elles sont classées dans les Otex spécialisées en animaux ou combinant des cultures avec de l'élevage, 10% en grandes cultures et viticulture, le restant se répartit entre exploitations fruitières et exploitations spécialisées en maraîchage.

La productivité du rucher est fortement corrélée à sa taille, mais également à l'orientation et à la taille de l'exploitation.

La production de miel passe ainsi, de 11 kg par ruche et par an dans les exploitations possédant moins de 30 ruches, à 16 kg dans les exploitations détenant entre 30 et 150 ruches, à près de 22 kg dans celles possédant plus de 150 ruches.

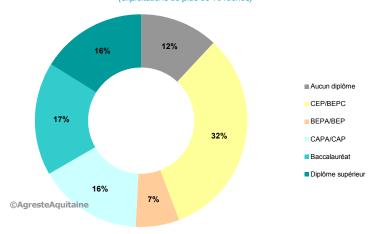
Plus de huit exploitations spécialisées en « apiculture » sur dix appartiennent à la catégorie des petites exploitations, c'est à dire, celles qui disposent d'un potentiel de production (PBS) de moins de 25 000 euros. Ces petites

Les profils socioprofessionnels des apiculteurs sont très différents selon le cheptel détenu



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition des apiculteurs par niveau de diplôme (exploitations de plus de 10 ruches)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

exploitations détiennent en moyenne 41 ruches qui produisent chacune 15 kg de miel. Les exploitations apicoles classées dans la catégorie des exploitations de taille moyenne (de 25 000 à 100 000 euros de PBS) qui représentent 16% de l'effectif total, entretiennent un nombre moyen de ruches beaucoup plus conséquent, 305 pour une production moyenne de 21 kg par ruche et par an. Les grandes exploitations (plus de 100 000 euros de PBS) quant à elles, qui sont en nombre très faible (1%), disposent d'un nombre de ruches proche de 1 000 et produisent près de 28 kg de miel par ruche.

85% du miel provient des exploitations spécialisées

Otex	Nombre de ruches	Nombre d'exploitations en ayant	Production de miel (kg)	Nombre moyen de ruches	Quantité de miel par ruche (kg)	SAU moyenne (ha)
Exploitations apicoles spécialisées	49 091	525	956 997	94	19	<1 ha
Exploitations spécialisées en grandes cultures	395	44	5 168	129	13	32
Exploitations spécialisées en viticulture	272	41	2 287	7	8	29
Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	612	42	11 289	15	18	24
Exploitations de polyculture et polyélevage	5 548	176	131 065	32	24	23
Ensemble des exploitations ayant des ruches	57 319	980	1 122 569	58	20	13

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Agreste Aquitaine

Alors que dans l'Otex spécialisée « Apiculture », les exploitations obtiennent un rendement de 19 kg de miel par ruche et par an, les exploitations de grandes cultures qui possèdent 129 ruches n'en produisent que 13 kg, soit un tiers de moins que la moyenne régionale. A contrario, les exploitations de polyculture-polyélevage, que l'on rencontre principalement en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques, se démarquent avec une production de 24 kg par ruche, supérieure d'un quart à la moyenne régionale.

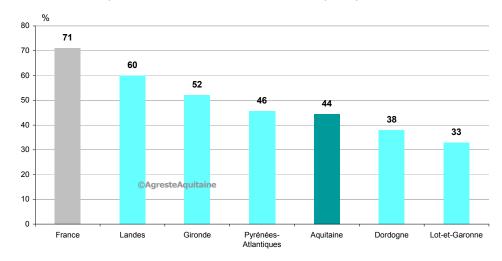
Cette différence est-elle liée à la diversité de la flore rencontrée, aux pratiques agricoles, etc. ?

DES CHEFS D'EXPLOITATION FAISANT PEU APPEL À DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIÉE

Les exploitations apicoles spécialisées emploient une main-d'oeuvre totale (salariée et non salariée) de 400 UTA. Le salariat est très marginal : 11 UTA pour les emplois permanents et 23 UTA pour les saisonniers. Ce très faible recours à l'embauche est une des particularités des exploitations apicoles spécialisées qui présentent d'autres différences marquées par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles : leur statut juridique est à plus de 90% l'exploitation individuelle, leurs chefs sont plus âgés (56 ans au lieu de 52 ans), rarement des femmes (18% au lieu de 27%) et très souvent retraités ou pluriactifs.

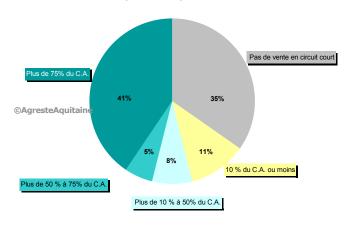
Le fort taux de retraités laisse à penser que de nombreux exploitants conservent leur activité apicole lors de leur départ à la retraite comme complément de revenus, d'autant que la dimension économique est quatre fois plus faible que pour l'ensemble des exploitations. La part élevée de retraités et le nombre important de petites exploitations expliquent que six apiculteurs sur dix disent ne pas connaître le devenir de leur exploitation ou estiment que celle-ci va disparaître.

Apiculteurs commercialisant en circuits courts par département



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les deux tiers des exploitations détenant plus de 10 ruches commercialisent leur production par le biais des circuits courts



Source: Agreste - Recensement agricole 2010

LES APICULTEURS PRIVILÉGIENT LA VENTE EN CIRCUITS COURTS

La vente de miel via un circuit court est très pratiquée par les exploitations spécialisées puisque 61% y ont recours, contre 45% pour l'ensemble des exploitations détenant des ruches. Les taux les plus élevés se rencontrent en Dordogne, Landes et Gironde.

Pour les deux tiers des apiculteurs commercialisant leur miel en circuit court, ce mode de commercialisation est significatif puisqu'il représente plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Pour les apiculteurs professionnels, ce taux tombe à 50%. La vente directe au consommateur est la voie privilégiée quel que soit le type d'apiculture.

La productivité des ruchers est très liée à la taille des exploitations

	Nombre de ruches	Nombre d'exploitations en ayant	Production de miel (kg)	Nombre moyen de ruches	Quantité de miel par ruche (kg)	SAU moyenne (ha)
Petites	17 978	392	269 991	46	15	1,5
Moyennes	28 788	119	605 515	119	21	11,2
Grandes	8 323	21	226 450	396	27	48,0
Ensemble des exploitations détenant plus de 10 ruches	55 089	532	1 101 956	104	20	5,5

Source: Agreste - Recensement agricole 2010



Une filière confrontée à de nombreux problèmes

En 2010, en France, on estime le nombre de ruches à 1 150 000 ruches et 70 000 apiculteurs pour une production d'environ 18 000 tonnes, ce qui place l'hexagone au troisième rang des pays producteurs européens derrière l'Espagne et la Grèce. La France ne produit environ que la moitié du miel qu'elle consomme et la production nationale est plutôt orientée à la baisse, alors que la consommation demeure stable. La production de miel est extrêmement variable. Elle dépend bien sûr des aléas climatiques mais aussi des zones géographiques et des pratiques des apiculteurs.

La région Aquitaine dispose d'un fort potentiel de production (climat et flore diversifiée) et d'installation, bien qu'elle soit confrontée à la plupart des préoccupations que connaît la filière apicole métropolitaine.

Les freins à l'installation tels que le foncier et l'investissement financier sont moins importants que pour les autres productions agricoles. Néanmoins, les manques de structuration de la filière, de références technico-économiques, de formation, les préoccupations sanitaires, etc. sont autant de facteurs qui peuvent freiner l'installation de nouveaux apiculteurs.

C'est pour faire face à ce constat que le ministère de l'Agriculture, de l'Agriculture et de la Forêt a mis en place début 2013 un plan triennal de développement durable de l'apiculture qui court pour la période 2013-2015. L'Association de développement de l'apiculture en Aquitaine (ADAAQ) a été créée ; son but est de concourir au développement de l'apiculture et à la structuration de la filière en Aquitaine.

Depuis plusieurs dizaines d'années, une diminution des populations d'abeilles (Apis mellifera) est signalée dans de nombreux pays. Les enjeux économiques et écologiques consécutifs à la perte de ces pollinisateurs a déterminé la mise en œuvre de nombreuses études de par le monde sur ce problème. Les différentes études (EFSA - Autorité européenne de sécurité des aliments) ont mis en évidence un nombre important de causes de mortalité, lesquelles peuvent être classées en plusieurs catégories :

- · Les agents biologiques prédateurs (frelon asiatique), parasites (varroa), champignons, bactéries et virus.
- Les agents chimiques, lesquels sont mis en avant par de nombreux apiculteurs. A partir du 1^{er} décembre 2013, trois insecticides de la famille des néonicotinoïdes (chlotianidine, thiametoxam et imidaclopride) seront interdits pendant deux ans sur différentes cultures dont le maïs, le tournesol, le colza et les céréales à paille semées au printemps.
- · L'environnement (avec la diminution de la biodiversité liée à l'agriculture intensive, et l'artificialisation des sols).
- Les pratiques apicoles.
- Des causes diverses (de nombreux cas restent toujours d'origine inconnue).

Définitions

L'exploitation agricole

C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (10 ruches en production, par exemple)
- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

L'unité de travail annuel (UTA)

Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Les actifs agricoles

Ce sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

L'activité apicole mesurée par le recensement agricole en 2010 entre dans ce cadre à deux titres :

- soit l'exploitation remplit les conditions ci-dessus,
- soit l'apiculteur possède au moins 10 ruches en production.

L'orientation technico-économique (Otex)

Une exploitation est spécialisée dans une

orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

La PBS décrit le potentiel de production d'une exploitation en valorisant en valorisant ses productions selon des coefficients (en euros) propres à chaque production. La PBS permet de classer les exploitations en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure à 100 000 euros.

Le circuit court

Il permet à l'agriculteur de vendre ses produits destinés à l'alimentation humaine soit directement au consommateur, soit indirectement à condition qu'il y ait au plus un seul intermédiaire entre lui et le consommateur. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que son exploitation

© AGRESTE 2013

Prix : 2,50 €



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : http://agreste.agriculture.gouv.fr et de la DRAAF Aquitaine : http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

Agreste: la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service régional de l'information statistique, économique et territoriale 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 RORDEAUX CEDEX

Tel: 05.56.00.42.09 - Fax: 05.56.00.42.90

Courriel: contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISET Aquitaine
Crédit photo : ©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412